Article 43 du Règlement

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'IRAN—LA REPRISE DES RELATIONS DIPLOMATIQUES— RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Lorne Greenaway (Cariboo-Chilcotin): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement à propos d'une affaire urgente. Étant donné que bien des entreprises et des citoyens canadiens ont perdu des sommes d'argent et des avoirs considérables en raison de l'instabilité politique qui règne en Iran, je propose, appuyé par le député de Kingston et les Îles (Mile MacDonald):

Que le jour où le gouvernement canadien décidera de rétablir des relations diplomatiques et économiques avec l'Iran, il impose le règlement des dettes comme condition.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

LA FONCTION PUBLIQUE

LE DROIT DES EMPLOYÉS DE FAIRE LA GRÈVE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Rod Murphy (Churchill): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement. La Commission des relations de travail dans la Fonction publique a cogné sur les doigts du Conseil du Trésor pour avoir tenté de désigner unilatéralement les postes de 1,800 des 2,100 contrôleurs de la circulation aérienne comme essentiels à la sûreté et à la sécurité de la population, ce qui les priverait du droit de faire la grève, en dépit du fait qu'en conformité de l'article 79 de la loi sur les relations de travail dans la Fonction publique, c'est la Commission et non le Conseil du Trésor qui exerce le pouvoir décisionnel quant à la désignation des employés. Puisque ce n'est là qu'une seule des nombreuses mesures que le président du Conseil du Trésor (M. Johnston) a prises contre des fonctionnaires, je propose, avec l'appui du député de The Battlefords-Meadow Lake (M. Anguish):

Que la Chambre condamne cette dangereuse tendance du gouvernement à empiéter sur les pouvoirs de ses propres organismes, qu'elle condamne cette tentative du gouvernement fédéral de retirer à des fonctionnaires le droit de faire la grève, qu'elle condamne la manie du président du Conseil du Trésor de harceler les fonctionnaires lorsqu'il fait des observations devant les représentants des chambres de commerce ou des média, et qu'elle recommande enfin au

président du Conseil du Trésor de s'assurer autant que possible la collaboration des fonctionnaires en amorçant des discussions ouvertes et franches avec les dirigeants syndicaux et en négociant de bonne foi.

Mme le Président: La Chambre consent-elle à l'unanimité à la présentation de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

• (1410)

LES AFFAIRES MUNICIPALES

LE PROGRAMME DE CONTRIBUTION AUX SERVICES COMMUNAUTAIRES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Ron Stewart (Simcoe-Sud): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement. A la suite des protestations que j'ai reçues de tous les coins de ma circonscription, je demande au gouvernement de rétablir le programme de contribution aux services communautaires, un programme bénéfique qui permettrait aux municipalités d'entreprendre les travaux publics qui s'imposent sans alourdir le fardeau fiscal de leurs contribuables. Je propose, appuyé par le député d'Érié (M. Fretz):

Que le gouvernement revienne sur sa décision d'abolir le programme de contribution aux services communautaires et prenne les mesures voulues pour le poursuivre sur une longue période.

Mme le Président: La Chambre consent-elle unanimement à la présentation de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

LE PROGRAMME ÉNERGÉTIQUE NATIONAL

ON DEMANDE LE RETRAIT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Assiniboine): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement. Les contribuables canadiens dépensent chaque jour 12 millions de dollars pour importer du pétrole étranger, soit six millions de plus par jour depuis janvier 1980, apportant ainsi des emplois et beaucoup d'argent aux pays de l'OPEP. Par conséquent, je propose, appuyé par le député d'Assiniboia (M. Gustafson):

Que la Chambre ordonne au gouvernement de retirer son programme énergétique qui empêche le Canada de parvenir à l'autonomie énergétique et de reprendre le programme exposé dans le budget progressiste conservateur qui rendrait le Canada autonome, favoriserait les investissements, empêcherait les sociétés pétrolières canadiennes de déménager aux États-Unis et arrêterait la fuite des capitaux qui quittent le pays, à coups de millions.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.